

Commission Fédérale PSF 2024

La réunion de la Commission Fédérale de la FFTT, pour clôturer la campagne PSF 2024, s'est déroulée le 24/05/2024 à 12h.

NOM	PARTICIPIRATION
Gilles Erb	Excusé
Pierre Blanchard	Présent
Elisabeth Gladieux	Présent
Jean-Nicolas Barelier	Présent
Bruno Bellet	Présent
Carole Sève	Excusé
Adrien Dodu	Excusé
Marie Francisco	Excusé
Françoise Lapicque	Présent
Renan Thepaut	Présent
Magali Andrier	Présent
Stéphane Lelong	Présent
Julie Buat	Présent
Pierre Legrand	Présent

Ordre du jour :

1. Mot de l'élu en charge du PSF : Pierre BLANCHARD
2. Intervention du DTN pour expliquer la répartition de l'enveloppe Accession territoriale de haut-niveau : Jean-Nicolas BARELIER
3. Présentation du déroulement et des temps forts de la campagne : Julie BUAT
4. Présentation du travail de la commission spécifique dossiers ligues : Bruno BELLET
5. Echanges et retours de la commission quant à la situation des territoires ultramarins
6. Précision quant aux critères de répartition des enveloppes
7. Synthèse et mot de conclusion de la commission : Pierre BLANCHARD

1. Mot de l'élu en charge du PSF : Pierre BLANCHARD

Pierre Blanchard ouvre la séance en présentant l'enveloppe ANS PSF octroyée à la FFTT pour 2024. Cette enveloppe s'élève à 1 819 900€ et n'a pas bénéficié d'une enveloppe complémentaire. Cependant, une enveloppe de 194 000€ est destinée à des actions en lien avec des animations durant les Jeux Olympiques (Action Vacances Olympique et Paralympique). Un rappel a également été fait concernant les critères et les attentes chiffrés de la campagne.

Pierre Blanchard relève le manque de vigilance de certaines commissions régionales concernant l'instruction des dossiers de leurs structures, qui comportaient un nombre important d'erreurs. Ces erreurs ont demandé beaucoup d'investissement de la part de l'équipe PSF du siège pour les corriger. De même, Elisabeth remarque une baisse de la qualité générale dans la rédaction des dossiers, notamment une diminution des demandes pour le sport santé.

2. Intervention du DTN pour expliquer la répartition de l'enveloppe Accession territoriale de haut-niveau : Jean-Nicolas BARELIER

Jean-Nicolas prend la parole pour exposer et expliquer l'instruction des actions Pôle Espoir de niveau 2. Cette instruction répond à des critères précis qui sont les mêmes depuis ces trois dernières années et suivent les principes du Projet de Performance Fédéral (PPF). Seule la part fixe ligue est passée de 4500€ à 5000€ pour réduire le poids de l'histoire et l'impact de la colonne « spécificité ligue » qui tend à disparaître. Jean-Nicolas Barelier conclut en jugeant satisfaisante l'instruction de ces dossiers, qui reste très cohérente. Il explique qu'en combinant l'ensemble des enveloppes de haut niveau (PE Niveau 1 et 2, détection des talents, on atteint les 170 000€.

3. Présentation du déroulement et des temps forts de la campagne : Julie BUAT

Julie Buat prend la parole pour faire un récapitulatif chiffré de la note de service ANS PSF et expliquer les orientations de l'Agence pour cette campagne 2024. Un rappel a été fait concernant les critères d'éligibilité des dossiers, qui restent les mêmes que ceux de l'année 2023. La différence repose sur l'apparition de l'enveloppe Vacances Olympique et Paralympique, qui propose des spécificités pour rendre l'action éligible au financement. Julie Buat présente ensuite les critères définis par la FFTT pour répartir ces enveloppes sur le territoire.

4. Présentation du travail de la commission spécifique dossiers ligues : Bruno BELLET

Bruno Bellet présente le travail effectué pour l'instruction des dossiers ligues, signalant que la ligue Ile-de-France n'a pas souhaité déposer de dossier mais a plutôt reversé la somme promise aux clubs et aux comités départementaux de son territoire. Bruno Bellet a également fait part de la complexité de l'instruction des dossiers ligues Outre-Mer, expliquée par le manque d'ambition et de sérieux dans le choix et la rédaction des actions. De ce fait, une lettre va être transmise à l'ANS pour faire remonter cette problématique, en notant que l'enveloppe Outre-Mer étant sanctuarisée par l'ANS, cela implique de financer les dossiers quelle que soit leur qualité.

5. Echanges et retours de la commission quant à la situation des territoires ultramarins :

Françoise Lapicque, en charge, avec Malory Lasnier, de l'accompagnement des territoires ultramarins et de la mise en place de conventions avec ces territoires, intervient pour confirmer que le développement est délicat. Ces territoires n'affichent pas beaucoup de résultats ni d'augmentation sur le nombre de licenciés, et leur implication peut sembler compliquée en fonction des projets. Seule la ligue de la Réunion tend à se structurer de mieux en mieux et peut être comparée au fonctionnement d'une ligue métropolitaine, ce qui explique sa valorisation.

Pour rappel, certains territoires ultra-marins ainsi que la Corse sont encadrés directement par l'ANS pour la campagne PSF et l'instruction de leurs dossiers. La commission fédérale a fait une demande pour obtenir et communiquer sur les montants octroyés à ces territoires.

6. Précision quant aux critères de répartition des enveloppes

Julie Buat expose par la suite le travail relatif à l'instruction des crédits réservés, répartis en respectant des critères comme le montant perçu en 2023, le nombre de licenciés et le travail de la commission régionale. Cette enveloppe était uniquement destinée aux comités, car il a été estimé que la part des clubs et des ligues étaient suffisamment abondées avec les moyens disponibles. De ce fait, cela a permis de revaloriser certains comités départementaux tout en tenant compte de l'instruction de la commission régionale.

Stéphane Lelong prend la parole pour rendre compte de l'instruction de l'enveloppe VOP en expliquant que les informations et le montant de cette enveloppe ont été transmis tardivement, ce qui a retardé le travail de l'équipe PSF. Cette enveloppe a également demandé un travail significatif de relance et de suivi des demandes pour octroyer l'intégralité de cette enveloppe et vérifier l'éligibilité des structures.

Enfin, Julie Buat présente la répartition globale de l'enveloppe PSF et VOP, affichant les chiffres pour chaque région en fonction du type de structures.

7. Conclusion de la commission : Pierre BLANCHARD

Pierre Blanchard demande validation de la part de la commission concernant cette répartition. Aucune abstention n'est relevée, ce qui signifie que la répartition est votée à l'unanimité, concluant ainsi la campagne PSF 2024. Pierre Blanchard remercie l'ensemble des personnes impliquées dans le travail de répartition de l'enveloppe, qui a demandé un énorme investissement de chacun.